



Avant de partir



SOMMAIRE

	Formalités et conseils d'entrée dans le pays	02
	Franchise et sécurité des bagages	03
	Conseils budget et moyens de paiement sur place	04
	Conseils santé et sécurité	04
	Taxes et pourboires	05
	Affaires à emporter	05
	Souvenirs à rapporter	05
	Communication sur place (cartes téléphoniques, Wifi, etc...)	06
	Adresses utiles sur place et permanence Open voyages	06

Formalités et conseils d'entrée dans le pays



Pour se rendre en **Belgique**, les ressortissants français doivent être en possession d'une **carte d'identité** ou d'un **passport en cours de validité**.

Pour les ressortissants étrangers, vous renseigner impérativement auprès du Consulat ou de l'Ambassade de Belgique.

En cas de perte ou de vol de votre pièce d'identité : déclarez aussitôt la perte ou le vol aux autorités de police locale. Cette déclaration est déterminante pour dégager votre responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de votre pièce d'identité.



Le conseil OPEN : scannez vos papiers importants (passeports, visa, CB, traveller's chèques éventuels, etc....) et envoyez les documents en fichiers joints sur votre messagerie internet. Ainsi, en cas de vol ou de perte, vous pourrez récupérer de n'importe quel ordinateur la copie de vos documents.

Franchise et sécurité des bagages

Bagage en cabine :

- **1 bagage standard** qui respecte les dimensions maximales suivantes : 56 cm (L) x 45 cm (l) x 25 cm (h) – poches, roues et poignées comprises.
- A noter : 1 housse à vêtement est considérée comme un bagage standard.
- **1 accessoire** (sac à main, ordinateur portable, appareil photo...).
- Poids total maximal (bagage standard + accessoire): **7 kg.**

Bagage en soute :

- 1 bagage en soute autorisé gratuitement.
- Chaque bagage ne doit pas dépasser **15 ou 23 kg** selon la compagnie et 158 cm (hauteur + longueur + largeur).

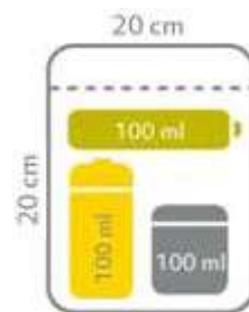
Liquides en cabine :

Afin de protéger les passagers contre la menace des explosifs liquides, l'Union Européenne (UE) a adopté de nouvelles mesures de sécurité qui **limitent la quantité de liquides** ou de substances de consistance similaire pouvant être transportée par les passagers au passage des contrôles de sécurité des aéroports communautaires.

Dans la mesure du possible, **nous vous conseillons de placer tous vos liquides dans vos bagages en soute.**

Vous pouvez transporter des liquides dans vos bagages à main à condition qu'ils soient :

- en petites quantités (100 ml maximum par produit),
 - placés dans un sac en plastique transparent refermable (type sac de congélation) d'un volume maximal d'un litre.
- Le sac doit être fermé et les articles doivent rentrer facilement dedans. Un seul sac en plastique est autorisé par passager. (sac mesurant environ 20 x 20 cm), afin de faciliter l'inspection de ces produits aux contrôles de sécurité.



A l'aéroport :

- Tous les liquides doivent être présentés au contrôle de sécurité, placés dans ledit sac, à l'extérieur du bagage à main. Le sac en plastique est déposé dans le plateau remis à cet effet afin d'être examiné par les employés de la sécurité.
- Le passager doit retirer sa veste et/ou son manteau et/ou chaussures et les déposer dans le plateau. Ces vêtements doivent être inspectés séparément.
- Le passager doit sortir son ordinateur portable, et tout autre dispositif électronique de dimensions similaires, de la housse qui lui correspond, et le déposer sur le plateau, afin qu'il soit inspecté séparément de sa housse par les contrôles de sécurité.

Sont considérés comme liquides :

- L'eau et autres boissons, soupes, sirops
- Les crèmes, lotions et huiles, y compris la pâte dentifrice
- Les parfums
- Le contenu des contenants pressurisés, dont la mousse à raser et autres mousses et déodorants
- Les gels comme le gel douche ou le shampoing
- Toute autre substance de consistance similaire
- Les aérosols

Liquides acceptés ou tolérés :

- les aliments et substances médicales indispensables à votre santé – à noter : l'agent de sûreté pourra vous demander de justifier leur nature, éventuellement en les goûtant,
- les aliments nutritionnels spécifiques sans lesquels il vous est impossible de voyager (cas d'allergies au lactose, gluten...),
- les aliments pour bébés,
- les médicaments prescrits par un médecin, dont vous devez pouvoir justifier la nécessité (ordonnance, certificat médical à votre nom...).

Quelques règles d'importation : l'Islande étant un pays très cher, de nombreux voyageurs remplissent leurs valises de nourriture pour limiter les frais sur place. Bonne idée ! Mais **quelques produits sont à proscrire de vos valises**. Il est interdit d'importer de la **viande crue** et ses dérivés (charcuterie...) ainsi que des **produits laitiers crus ou des œufs**. Concernant l'alcool et les cigarettes, vous avez le droit d'importer **hors taxe 2 l de vin par personne** (ou 1 l de vin et 1 l de spiritueux, ou 1 l de vin et 6 l de bière, ou encore 1 l de spiritueux et 6 l de bière) et **1 cartouche de cigarettes ou 250 g de tabac**. **L'âge minimum légal** pour importer de l'alcool en Islande est de 20 ans, 18 ans pour les cigarettes.

En général, **les banques** sont ouvertes, du lundi au vendredi, de 09h00 à 16h. Certaines ferment pendant l'heure du déjeuner. Quelques-unes assurent une permanence le samedi matin.

Les **chèques de voyage** et **la plupart des cartes bancaires internationales**, dont Visa et MasterCard, **sont acceptées** (retraits et règlements) en Belgique.



- Le pays est quadrillé par un réseau de distributeurs de billets (le réseau Bancomat). Les cartes **Visa et MasterCard** sont le plus souvent acceptées, mais pas à toutes les pompes à essence, surtout celles de nuit. Si vous avez à régler votre hébergement en liquide, vérifiez bien le montant du retrait maximum autorisé par semaine.

Conseils santé et sécurité



Aucun vaccin n'est obligatoire pour aller en Belgique, cependant il est conseillé d'être à jour de ses vaccins préconisés en France. (DTP).

Nous vous conseillons d'emporter avec vous vos éventuels **traitements médicaux** accompagnés de la photocopie de votre ordonnance si possible **traduite en anglais ou en italien** en précisant les médicaments génériques ou molécules équivalentes à l'international.



Libre à vous aussi de prévoir une petite trousse à pharmacie avec :

- médicaments antihistaminiques
- vitamines
- bouchons anti-bruit
- pansements
- désinfectant
- aspirine
- médicaments contre les dérangements intestinaux et la fièvre
- médicament contre le mal des transports
- crème anti-moustiques
- crème solaire (beaucoup d'ultra-violets surtout l'été).

Le conseil OPEN : Carte européenne d'assurance maladie : Pour un séjour temporaire en Europe, vous pouvez vous procurer la carte européenne d'assurance maladie. (Il vous suffit d'appeler votre centre de Sécurité sociale (ou de vous connecter à son site Internet) qui vous l'enverra sous une quinzaine de jours. Cette carte fonctionne avec tous les pays membres de l'Union européenne. Elle est valable 1 an, gratuite et nominative chaque membre de la famille pouvant avoir la sienne.)



Comme toutes les villes touristiques, **les pickpockets sont présents dans les endroits fréquentés**. Ne jamais laisser des objets personnels, bagages et autres sans surveillance. Dans les hôtels les papiers officiels doivent être au coffre, la chambre doit être correctement fermée. Restez vigilants pour éviter la tentation des voleurs.



Le conseil OPEN : Gardez sur vous une photocopie de votre pièce d'identité, et conservez l'original dans un endroit sûr (coffre-fort d'hôtel par exemple).

Taxes et pourboires

- Dans les hôtels et les restaurants, le service est toujours compris, mais on a coutume de laisser 10% de la note en pourboire.

Affaires à emporter

Vêtements légers et un peu plus chaud (saison intermédiaire), imperméable ou parapluie, chaussures adaptées à la marche puisque vous allez parcourir la ville. Prévoir si vous le souhaitez une tenue un peu plus élégante pour les diners au restaurant et les soirées en ville.

Petit sac à dos bien pratique pour emporter lors de vos déplacements votre **guide, lampe de poche**, etc...

Souvenirs à rapporter

- **Des pralines** de chez Corné (5 galerie de la Reine, dans les galeries Saint-Hubert), ou de chez Wittamer (6 place du Grand Sablon, où se déroule chaque week-end un important marché d'antiquités).

- Des **biscuits**, du **pain des Grecs**, du **pain d'épices** de chez Dandoy (au croisement de la rue Charles Buls et de la rue des Brasseurs). **Une bouteille collector de bière** ou une **chope spéciale** pour Gueuze, Kriek, Leffe... à dénicher au Biertempel, 56 rue du Marché aux Herbes.

- **La dentelle** : c'est LA spécialité.

- **La tapisserie** : destinée à l'ornementation, elle a connu ses heures de gloire aux XVe et XVIe siècles. Il en subsiste des objets et accessoires divers vendus dans des boutiques touristiques.

- **Le verre et le cristal** : industrie dont la Wallonie s'est fait une spécialité ; la maîtrise des souffleurs de verre a produit des merveilles.

- Autres spécialités wallonnes : **la dinanderie** (le cuivre repoussé) et **les étains** (à Huy), la **céramique et la faïence** (à La Louvière), la **porcelaine** (à Tournai).

Le souvenir incontournable de Nancy. « **Un sachet de bergamote**, c'est plus facile et moins cher à ramener dans sa valise que la place Stanislas

Des macarons, provenant du magasin des soeurs macarons, un incontournable de Nancy pour ses produits lorrains de qualité.

 Communication sur place (cartes téléphoniques, Wifi, etc...)

Téléphone :

 **Pour appeler la Belgique depuis la France**, il faut composer le 00 + 32 + l'indicatif de la ville sans le 0 + le numéro de votre correspondant.

Pour appeler la France depuis la Belgique, il faut composer le 00 + 33 + le numéro de votre correspondant sans le 0 initial.

Même procédure que ci-dessus pour communiquer entre portables français à l'étranger.

 **La plupart des hôtels et certains restos et bars disposent d'un réseau**, le plus souvent gratuit et performant

 **Un voyageur européen** titulaire d'un forfait dans son pays d'origine peut désormais **utiliser son téléphone mobile au tarif national dans les 28 pays de l'Union européenne**, sans craindre de voir flamber sa facture. Des plafonds sont néanmoins fixés par les opérateurs pour éviter les excès...

Cet accord avantageux signé entre l'UE et ses opérateurs télécoms concerne aussi la **consommation de données internet 3G ou 4G**, dont le volume utilisable sans surcoût dépend du prix du forfait national (se renseigner).

Adresses utiles sur place et permanence Open voyages

- **Consulat de France à Bruxelles:**

42 Boulevard du Régent – 1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)25 48 88 11

Web : <http://www.consulfrance-bruxelles.org/>

- **Consulat de Belgique à Lyon:**

8 rue de la République – 69002 Lyon

Tél. : 04 72 40 97 89 ou 04 78 62 67 38

Mail : lyon.consulatbelge@wanadoo.fr

- **Office Belge du tourisme en France :**

Office de tourisme pour la Flandres et Bruxelles

6, rue Euler - 75008 Paris

Tél. : 01 56 89 14 42

- **Office Belge du tourisme de Bruxelles :**

Rue Royale, 2-4, 1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 513 89 40

 **Pensez à prendre une carte de votre hôtel qui pourra vous servir si vous vous égarez.**

En cas d'urgence ou de problème majeur non résolu sur place, vous pouvez **contacter l'agence Open voyages en France 24/24 et 7 jours sur 7**. Une permanence sera mise en place en dehors des heures et jours d'ouverture de l'agence par un transfert de lignes
(☎ : +33 4 76 48 70 70)